

COMPTE RENDU COMITE DE PROGRAMMATION DU 17 DECEMBRE 2018

Le Comité de Programmation du GAL du Velay s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 17 h 00 dans la Salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Puy-en-Velay.

Collège des élus : Gérard GROS, Michel ROUSSEL, Laurent MIRMAND, Georges ASSEZAT, Laurent DUPLOMB (CA Le Puy), Michel ARCIS, Janet DARNE (CC Mézenc Loire Meygal)

Collège des privés : Claire SOUVETON (CDA 43), Michel BERODOT (CMA 43), Antoine WASSNER (CCI 43), Louis TEYSSIER (CEE 43), Gérard CHANUT (CPIE), Sébastien FALCON (MDDT), Gilles BOYER (CPPA 43), Bernard GIMBERT (CAUE 43), Daniel STRELZYK (CDRP 43)

Membres invités : Estelle GAZET, John LEYGNAC (Région Auvergne Rhône Alpes), Mireille SAHUC (DDT 43), Vincent BECERRA (Département de Haute-Loire), Pierre-Olivier MALARTRE (Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay), Laurence VIGNAL (Pays du Velay), Jean-François BONNEFOY, Thomas FACQUEUR (GAL du Velay)

Ordre du jour :

- Actualités du programme LEADER 2014-2020 : Informations sur l'avancée du programme LEADER en Région, en France et en Europe
- Traitement des dossiers LEADER programmés : Déploiement du nouvel outil de gestion des dossiers, Rattrapage des dossiers sous Sharepoint et OSIRIS, Mobilisation de l'avance de trésorerie, Perspectives en termes de paiement des dossiers terminés
- Point sur les dossiers en cours : Reprogrammation des dossiers traités, Modification des plans de financements, Perspectives de fonds à remobiliser
- Propositions de modifications de la maquette financière
- Point sur la démarche de rallonge d'enveloppe : Approbation de la demande de rallonge d'enveloppe pour l'obtention de crédits supplémentaires, Point sur la liste d'attente des dossiers enregistrés, Information des porteurs de projets
- Point sur la démarche d'évaluation au niveau du GAL et de la Région
- Délibération sur les dossiers présentés :
 - Fonctionnement du GAL en 2017 et en 2018
- Point sur le projet de coopération LEADER « Fédérer les sites dédiés à Saint-Michel en Europe » : Approbation de l'accord de coopération, Présentation des premières actions envisagées
- Calendrier prévisionnel 2019
- Questions diverses



Accueil :

Laurent DUPLOMB, Président du GAL du Velay, accueille les participants. L'Agence de Services et de Paiement, le Président du Conseil Départemental de Haute-Loire et le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes sont excusés. Il examine la liste d'émargement et constate que le principe du double quorum est bien respecté puisque 15 sièges sur 26 sont occupés (58 %) et que 9 d'entre eux sont occupés par des membres du collège des privés (60 %). Michel ROUSSEL, en qualité de suppléant et en présence de son titulaire, n'a pas de voix délibérative. Le comité de programmation peut donc délibérer valablement.

Laurent DUPLOMB remercie les membres du GAL pour leur présence. Il salue l'assiduité des membres du Comité de Programmation qui se mobilisent y compris dans ce contexte difficile de mise en œuvre du programme. Le Comité de Programmation n'a pas été réuni en juin et septembre 2018 en raison du trop faible nombre de sujets à évoquer. La séance d'aujourd'hui apporte de nouveaux éléments dans le déploiement des outils et s'avère également nécessaire pour valider la demande de rallonge d'enveloppe à formuler début 2019.

En ce qui concerne le traitement des dossiers, Laurent DUPLOMB précise qu'un point précis sera fait sur le travail réalisé par chaque partenaire. Le GAL a achevé aujourd'hui son travail de traitement des demandes inscrites sur l'enveloppe initiale de 4,2 millions d'euros. Aujourd'hui, il demeure la question de l'engagement et du paiement des subventions attribuées. Les outils enfin livrés au GAL ont permis d'effectuer le rattrapage nécessaire. Les saisies sur les logiciels Sharepoint et OSIRIS permettent d'entrevoir la signature des premiers arrêtés attributifs de subvention. Une fois signés par le Président de Région, ceux-ci permettront le dépôt des premières demandes de paiements auprès de l'ASP pour le recouvrement des premières subventions attribuées en 2016 et 2017.

Ce déblocage des fonds, même tardif, permettra de soulager la trésorerie des porteurs de projets privés et publics mise à mal par ces longs mois d'attente. A ce titre, Laurent DUPLOMB salue l'initiative de la Région de mettre à disposition des porteurs de projets une avance de trésorerie. Il redit sa volonté d'être à l'écoute des bénéficiaires les plus en difficulté. Il missionne la cellule d'animation pour faire remonter les cas les plus délicats auprès de l'Autorité de Gestion afin de prioriser le traitement des demandes de paiement à venir.

Enfin, Laurent DUPLOMB rappelle la volonté du GAL de rester positionné pour l'attribution de crédits complémentaires. Un état des lieux de la liste d'attente sera fait et apportera des éléments probants auprès de l'Autorité de Gestion. Il s'agit de maximiser nos chances d'obtenir des fonds supplémentaires pour poursuivre l'action du programme LEADER sur le Velay dans les années à venir et jusqu'à la fin de la programmation 2014-2020.

Point sur la situation du programme LEADER en Europe, en France et en Région :

Thomas FACQUEUR, animateur LEADER, présente les chiffres communiqués par l'Association LEADER France qui fédère les GAL à l'échelle nationale. Cette association publie régulièrement des communiqués de presse destinés à alerter sur l'état actuel du programme. Selon les chiffres de septembre 2018, au niveau national, sur les 700 millions d'euros de la maquette financière LEADER, seuls 10 millions ont été payés,



principalement le fonctionnement des GAL qui ont été sélectionnés en 2015 et 2016. Avec un taux de paiement de 1,4 %, la France se situe donc à l'avant-dernière place au niveau européen, juste devant la Slovaquie. A titre de comparaison, le taux de paiement est déjà de 43 % au Danemark et de 31 % au Royaume-Uni.

Ces très mauvais chiffres illustrent les difficultés de mise en œuvre du programme dans un contexte de transfert de l'Autorité de Gestion aux Régions. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les négociations sont en cours au niveau européen pour le budget de la prochaine programmation LEADER 2021-2027. La France pourrait être pénalisée dans le montant des fonds à mobiliser alors que les territoires se sont mobilisés et que les porteurs de projets se sont engagés.

Au niveau du PDR Auvergne, les chiffres sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale avec un 1,6 millions d'euros payés sur une maquette de 63,7 millions d'euros (2,5 % de paiement) mais là encore, il ne s'agit que des actions de fonctionnement des GAL (19.1 et 19.4).

Michel ROUSSEL intervient en déplorant cette situation qui contribue à détériorer l'image de l'Europe sur les territoires alors qu'il s'agit d'une problématique administrative franco-française de mise en œuvre des fonds. A quelques mois des élections européennes, il est regrettable que les fonds européens ne soient pas en mesure de démontrer l'impact de l'Europe pour nos concitoyens.

Point sur le traitement des dossiers

Thomas FACQUEUR rappelle les différentes étapes importantes de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020. Le GAL du Velay a déposé sa candidature en janvier 2015, a été sélectionné en avril 2015 et s'est vu notifié en juillet 2015 une enveloppe initiale de 4,2 millions d'euros de fonds européens. Le Velay a été le premier territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes à conventionner, le 17 décembre 2015. Le premier Comité de Programmation destiné à sélectionner les opérations bénéficiant de LEADER s'est réuni le 3 octobre 2016. A l'issue de 6 comités, d'octobre 2016 à mars 2018, 202 dossiers de demande de subvention LEADER ont été instruits et programmés. Depuis, les différents partenaires sont dans l'attente d'un outil d'engagement et de paiement des dossiers. Afin de combler le retard pris par l'ASP dans le déploiement du logiciel OSIRIS, la Région Auvergne Rhône Alpes a pris la décision de déployer un outil régional. Ainsi, l'outil régional Sharepoint a été livré au GAL du Velay le 25 juin 2018 et le logiciel OSIRIS « socle » le 22 août 2018. Suite à la livraison de ces outils, le GAL s'est efforcé de procéder au rattrapage des dossiers. Ainsi, la saisie des informations sur les deux outils est aujourd'hui achevée. Les 202 dossiers programmés représentent 117 porteurs de projets différents, dont 116 ont été créés en tant qu'individus sous OSIRIS. 190 dossiers ont été saisis sous Sharepoint et 188 dossiers ont été complétés sous OSIRIS. Ce travail de saisie doit être, à présent, validé par la Région qui doit donner le feu vert pour l'établissement des premiers arrêtés attributifs. En effet, dans la quasi-totalité des dossiers, il s'agit d'un arrêté attributif signé par le Président de Région qui doit permettre d'engager la subvention LEADER attribuée. Une fois cet arrêté pris, les demandes de paiement peuvent être transmises à l'ASP pour recouvrement.

A savoir que les 202 dossiers programmés représentent une consommation de fonds LEADER de 3 679 941,63 €, soit 87,6 % de la maquette. Parmi ces 202 opérations, 176 sont achevées. C'est-à-dire que les dépenses sont réalisées, que les



cofinancements sont payés et que le GAL dispose de l'ensemble des pièces nécessaires au paiement. Si les outils avaient été opérationnels, le GAL pouvait potentiellement déclencher le paiement de 2 664 941,55 €, soit 63,4 % de la maquette. Cet état des lieux illustre une nouvelle fois le décalage entre la situation sur les territoires et les mauvais chiffres de LEADER au niveau national.

Pour pallier à ces difficultés de mise en œuvre, la Région a décidé de mettre en place une avance de trésorerie. Ce dispositif a été annoncé aux GAL au cours de la réunion régionale du 4 juin 2018. La Région a voté une enveloppe régionale de 5 millions d'euros, sur ses fonds propres. L'objectif est de pouvoir verser rapidement 70 % de la subvention LEADER attribuée par le GAL. Cette avance de trésorerie est particulièrement attractive pour le porteur de projet qui n'a pas de fonds à rembourser puisque la Région se rembourse directement auprès de l'ASP en percevant 70 % de la subvention LEADER lorsque celle-ci est versée au bénéficiaire. Le porteur de projet ne touche alors que les 30 % restants.

Au niveau du GAL du Velay, 28 dossiers ont été sélectionnés afin de pouvoir bénéficier de cette avance de trésorerie. La sélection a été basée sur des critères mis en place par la Région (opérations d'investissement, montant minimal, opérations terminées) mais aussi par le GAL (uniquement les entreprises en tant que cible prioritaire). A l'issue du traitement de ces dossiers, qui ont été retenus par la Région au cours des Commissions Permanentes des 20 septembre et 12 octobre 2018, 242 438 euros ont été versés sur les comptes bancaires des bénéficiaires au cours des mois d'octobre et de novembre 2018. Ce dispositif a permis de répondre aux situations les plus urgentes. Enfin, Thomas FACQUEUR précise que le feu vert a été donné le 14 décembre 2018 par la Région pour l'établissement et la signature de 15 premiers arrêtés attributifs. Le GAL avait fait parvenir à la Région les éléments nécessaires le 28 septembre 2018. Ces dossiers prioritaires sont portés par 15 porteurs de projets qui n'ont pas bénéficié de l'avance de trésorerie et qui sont en attente du paiement depuis très longtemps. Ce sont 12 entreprises et 3 associations qui pourraient donc faire partie des premiers paiements LEADER sur la programmation 2014-2020.

Laurent DUPLOMB prend la parole pour demander à la cellule d'animation d'envoyer dès à présent le maximum d'arrêtés attributifs à la signature du Président de Région. C'est l'urgence de la situation qui l'exige.

Estelle GAZET, chargée de mission à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, précise que le déploiement de l'avance de trésorerie a été conçu comme une réponse rapide aux porteurs de projets les plus en difficultés. Elle a néanmoins demandé beaucoup de temps aux équipes techniques et la volonté n'était pas de multiplier le dispositif à tous les porteurs de projets afin de conserver le maximum de moyens aux paiements LEADER effectifs. Estelle GAZET salue le dynamisme de la cellule d'animation du GAL pour le travail effectué dans la saisie des dossiers sur les outils d'instruction. Ce sont de nouveaux processus qu'il faut appréhender et de nouveaux circuits à construire qui demandent du temps pour une bonne circulation de l'information. La bonne appropriation de ces outils devrait permettre d'aboutir rapidement aux premiers paiements. Estelle GAZET rappelle que les GAL auvergnats ont fait le choix de sélectionner et programmer des dossiers alors même que les outils n'étaient pas opérationnels. La situation a été différente en Rhône-Alpes par exemple. Le stock de dossiers accumulés à traiter demandera du temps pour aboutir à des paiements effectifs.



Le Comité de Programmation prend acte de cet état et fait le vœu que la situation soit rapidement débloquée.

Point sur la programmation des dossiers :

A l'issue du Comité de Programmation du 19 mars 2018, le GAL Velay a programmé 202 opérations LEADER, soit 3 679 941,63 € de fonds européens LEADER, c'est-à-dire une consommation de 87,6 % de l'enveloppe de 4 200 368 €.

Laurent DUPLOMB rappelle les arbitrages définis quant à la répartition de l'enveloppe initiale restante. Il reste 3 dossiers à programmer, en dehors du fonctionnement du GAL qui émerge sur la Fiche Action N°7. Un point rapide est fait sur l'état d'avancement de chacun des dossiers :

- Commune des Vastres – Réhabilitation de l'ancienne école pour la création de 3 logements locatifs – Fiche Action N°4 – LEADER prévisionnel : 90 000 €

La Commune a fait savoir au GAL qu'elle attendait une réponse de la part du Département concernant cette opération. La Région s'est prononcée favorablement pour l'attribution d'une subvention. Mais comme tous les financeurs sollicités ne se sont pas encore positionnés, ce dossier ne peut être programmé par le GAL, il sera à l'ordre du jour d'un prochain Comité de Programmation.

- CC Mézenc Loire Meygal – Création d'une itinérance numérique – Fiche Action N°5 – LEADER prévisionnel : 39 000 €

La Communauté de Communes a informé le GAL que ce projet était en cours de mise en œuvre. La consultation des entreprises est réalisée. Cette phase a permis de fixer le montant des dépenses de façon précise. Le porteur de projet doit encore solliciter la Région, en tant que cofinanceur, pour un passage en Commission Permanente. Comme tous les financeurs sollicités ne se sont pas encore positionnés, ce dossier ne peut être programmé par le GAL, il sera à l'ordre du jour d'un prochain Comité de Programmation.

- Association Melting Potes – « Idée au projet » pour évaluer la faisabilité d'un projet de coopération autour des sites dédiés à St Michel en Europe – Fiche Action N°6 – LEADER prévisionnel : 11 200 €

L'Autorité de Gestion a mis à disposition du GAL les formulaires de la mesure 19.3 qui traite des projets de coopération en octobre 2018. Cependant, les outils Sharepoint et OSIRIS n'ont pas encore été livrés sur cette sous-mesure. Par ailleurs, la Commune d'Aiguilhe ne s'est pas encore prononcée sur le cofinancement demandé. Il sera donc traité dans le cadre d'un prochain Comité de Programmation.

En ce qui concerne le fonctionnement du GAL pour les années 2017 et 2018, les dossiers étaient en attente de la validation de l'instruction de la part de la Région. Cette validation étant intervenue le 14 décembre 2018, le Comité de Programmation sera amené à se prononcer sur ces dossiers au cours de la séance de ce jour.

Sur les 202 dossiers programmés à ce jour, le GAL est informé que 4 d'entre eux ne réclameront pas de paiement LEADER. Un courrier du porteur de projet précise que l'opération n'a pas pu être mise en œuvre dans les conditions prévues. Le bénéficiaire renonce donc à réclamer le versement de l'aide LEADER. Le Comité de Programmation a déjà été informé de 3 opérations : EI Sylvain CHARREYRON (Boulangerie à St Paulien), EI Chantal OLLIER (Restaurant aux Estables), CAUE Haute-Loire (Dispositif CEP sur le Velay). Le GAL fait également savoir que l'EI Gilles GRANGE (Menuiserie à Saint Paul de Tartas) renonce également au paiement de l'aide LEADER.



Le Comité de Programmation prend acte de cette modification.

Thomas FACQUEUR évoque alors les dossiers qu'il est nécessaire de reprogrammer. En effet, suite à la saisie des informations dans les logiciels Sharepoint et OSIRIS, quelques différences de montant d'aide LEADER ont été relevées. Il convient donc de régulariser cette situation en procédant à la reprogrammation de 76 opérations. Ce traitement s'avère nécessaire pour respecter les décisions du Comité de Programmation dans l'établissement des plans de financements. Le tableau figurant en annexe reprend l'ensemble des opérations concernées.

Le Comité de Programmation prend acte de cette modification qui nécessite une modification de la maquette financière.

Thomas FACQUEUR présente alors la consommation prévisionnelle globale à l'issue de du traitement de toutes ces demandes.

Au final, le GAL devrait accompagner 205 dossiers pour 4 123 994,73 € payés, soit 98,2 % de la maquette.

Compte tenu des opérations abandonnées, de la reprogrammation effectuée et des sous-réalisations déjà identifiées sur les opérations terminées, la somme de LEADER à remobiliser serait donc de 76 373,27 euros.

Laurent DUPLOMB propose de prendre acte de cette somme et de la remobiliser à l'occasion de la notification de la rallonge d'enveloppe. Les différents paiements effectués permettront d'affiner cette analyse.

Modifications de la maquette financière

Conformément à l'ordre du jour du 30 novembre 2018, il est proposé aux membres du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Velay de statuer sur une modification de la maquette financière. Il s'agit d'augmenter la dotation de la Fiche Action N°4 « Centres-Bourgs » de 49 694,01 euros.

La Fiche Action n°4 « Moderniser l'habitabilité des centres-bourgs » a été dotée, lors du conventionnement du 17 décembre 2015, d'un montant de 1 000 000 euros de fonds LEADER. Lors du Comité de Programmation du 26 septembre 2017, cette Fiche Action a été augmentée de 525 078,77 euros. Lors du Comité de Programmation du 19 mars 2018, cette Fiche Action a été augmentée de 48 891 euros.

Au Comité d'aujourd'hui, il est proposé de diminuer de 49 694,01 euros la dotation de la Fiche-Action N°7 « Fonctionnement du GAL », ce qui ferait passer la ligne de 613 753,92 euros à 564 059,91 euros.

Ces transferts sont nécessaires afin de procéder à la reprogrammation des opérations. Ce transfert correspond à 49 694,01 euros, soit 1,1 % de l'enveloppe totale. En tenant compte des transferts de crédits déjà effectués, ce transfert ferait passer à 20,7 %, soit 870 087,96 euros, la part de crédits transférés sur l'enveloppe totale, sur les 30 % possibles sur simple décision du Comité de Programmation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Comité de Programmation valide donc cette modification de maquette financière ainsi que les reprogrammations correspondantes.

Point sur la démarche de rallonge d'enveloppe

La consommation prévisionnelle de l'enveloppe initiale de fonds européens LEADER attribuée en juillet 2015 au GAL du Velay ne permet pas aujourd'hui de répondre à l'ensemble des demandes des porteurs de projets qui répondent aux objectifs de la



stratégie locale de développement. Ainsi, depuis 2017, le GAL poursuit l'enregistrement des demandes de subventions en les inscrivant dans le cadre d'une liste d'attente. Les porteurs de projets déposent une fiche-projet signée ainsi que quelques éléments sur le projet afin de solliciter auprès du GAL un Récépissé de Dépôt de Demande. Celui-ci permet au porteur de projet de démarrer son investissement sans promesse de subvention. La structure concernée est informée du caractère hypothétique du financement LEADER demandé, soumis à l'instruction de son dossier, à la sélection de l'opération par le GAL et à l'obtention de crédits complémentaires. Les porteurs de projets sont informés que la réponse sera très tardive et toutes les précautions sont prises. Les demandes sont examinées en Comité Technique qui donne un avis consultatif. Les porteurs de projets sont informés que leur demande ne sera examinée en Comité de Programmation qu'à la condition que des crédits complémentaires soient accordés au GAL.

Laurent DUPLOMB rappelle que la Région, lors de l'attribution des enveloppes aux GAL, avait constitué une réserve de performance. Concrètement, sur les 63,7 millions d'euros dont est dotée la mesure 19 LEADER sur le PDR Auvergne, 390 000 € ont été consacrés à l'aide préparatoire (accompagnement des GAL à l'élaboration de leur candidature), 50,6 millions d'euros ont été attribués aux 13 GAL d'Auvergne et donc 12,7 millions d'euros ont été placés en réserve de performance.

Estelle GAZET évoque la position de la Région, rappelée au cours d'un courrier du 5 décembre 2018. L'Autorité de Gestion a décidé d'attribuer cette enveloppe complémentaire LEADER à mi-parcours. Les GAL sont invités à formuler une demande de rallonge d'enveloppe sur la base des dossiers déjà programmés, des programmations à venir mais aussi des besoins identifiés au-delà de l'enveloppe initiale. Cette demande doit être validée en Comité de Programmation et est attendue pour le 15 février 2019. La notification de l'enveloppe complémentaire au GAL pourrait alors avoir lieu fin mars 2019.

Thomas FACQUEUR rappelle la demande formulée par le GAL du Velay le 16 octobre 2017 faisant état d'une demande de 2,5 millions d'euros en enveloppe complémentaire, sur la base d'une liste d'attente de 2 millions d'euros. La Région avait répondu à cette sollicitation en décembre 2017 en évoquant le calendrier aujourd'hui validé. Aujourd'hui, l'enregistrement des dossiers de demande de subvention LEADER sur la liste d'attente s'est poursuivi et il convient de formuler une demande actualisée. A ce jour, la liste d'attente est composée de 57 opérations pour une demande globale de 2,3 millions d'euros. Cet estimatif se base donc sur des éléments probants puisque ces opérations sont en cours de réalisation avec un montant de dépenses et des cofinancements publics connus.

Considérant les 12 670 552 euros évalués comme constituant la réserve de performance à mobiliser, et en prenant en compte l'hypothèse que chacun des GAL formule une demande d'enveloppe complémentaire, une répartition égale de cette somme conduirait à une dotation de 974 657 € pour le Velay. Si on considère une répartition au pro-rata de la dotation initiale, pondérée entre les GAL par rapport à des données démographiques mais aussi de qualité de la candidature, le montant de l'enveloppe complémentaire pour le Velay pourrait être de 1 051 655 euros.

En tenant compte du reste à mobiliser, évalué à 76 373 euros, l'enveloppe complémentaire du GAL du Velay ne serait que de 1 050 000 euros en hypothèse basse.



Laurent DUPLOMB prend acte de ces scénarii et sollicite donc la Région pour qu'elle mette en œuvre une procédure de suivi de la consommation des GAL afin de pouvoir éventuellement réattribuer les crédits non consommés. Il est incompréhensible que des crédits LEADER remontent à Bruxelles alors que, sur les territoires, les porteurs de projets se mobilisent pour répondre aux attendus de la stratégie de développement choisie. La Région doit être garante de la mobilisation maximale de ces fonds européens disponibles.

Laurent DUPLOMB propose donc de formuler une demande d'enveloppe complémentaire auprès de la Région à hauteur de 3 millions d'euros, en faisant valoir la liste d'attente constituée et la bonne gestion du GAL dans la mobilisation de l'enveloppe de fonds LEADER.

Pour information, lors de la programmation 2007-2013, le GAL du Velay avait fait remonter 3 400 € sur une enveloppe de 2,2 millions d'euros, soit 0,15 %.

Les membres du Comité de Programmation appuient le Président dans cette démarche et valide la demande de rallonge d'enveloppe présentée.

Point rapide sur l'évaluation

De nouveaux éléments communiqués par l'Autorité de Gestion viennent préciser ce qui est attendu en matière d'évaluation.

Au niveau de la Région, une évaluation est réalisée à mi-parcours. A cet effet, de nombreuses informations sont collectées via les logiciels de gestion. Les membres du Comité de Programmation de chacun des GAL sont également sollicités par le biais d'un sondage, à compléter avant le 15 janvier 2019. Les membres du GAL sont invités à le remplir.

Au niveau du GAL du Velay, les ambitions ont toujours été très fortes en matière d'évaluation du programme. En 2017, une Commission Suivi-Evaluation a été constituée et réunie une première fois le 8 juin 2017 à Allègre afin d'étudier précisément une opération d'aides aux entreprises. Malheureusement, le retard accumulé par le programme n'a pas permis de poursuivre cette évaluation dans un climat serein. Avec les premiers paiements en 2019, la Commission va pouvoir reprendre ses travaux en étudiant par exemple une opération bénéficiant de l'accompagnement du GAL sur les centres-bourgs.

Pour rappel, le GAL édite un bilan annuel. Il est ensuite communiqué aux partenaires puis mis en ligne sur le site internet du Pays du Velay.

Le Comité de Programmation prend acte de cet état des lieux. Les membres présents remercie et mandate Laurent MIRMAND, responsable de la Commission Suivi-Evaluation, pour poursuivre les travaux entamés.

Dossiers Fonctionnement du GAL 2017 et 2018

Ces 2 opérations sont portées par le Syndicat Mixte du Pays du Velay, au statut public, qui occupe 5 salariés et mobilise un budget annuel de 522 000 €.

Il s'agit d'animer et de faire vivre le GAL du Velay, qui pilote le programme européen LEADER sur le territoire pour un montant de 127 183 € HT en 2017 et de 129 008 € HT en 2018. Le Syndicat Mixte du Pays du Velay mobilise 1,9 ETP à l'animation et la gestion du programme, par le biais d'une convention de mise à disposition de personnels avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire. Il adhère également à l'association LEADER France en 2017 et en 2018.



La Région Auvergne Rhône Alpes accompagne le Pays du Velay à hauteur de 10 000 € pour la seule année 2017 dans le cadre d'une aide exceptionnelle destinée aux structures porteuses d'un GAL.

Ces opérations sont portées par le Syndicat Mixte du Pays du Velay, structure porteuse du GAL du Velay. C'est pourquoi, l'instruction doit être réalisée par les services de la Région. Le 14 décembre 2018, les services de la Région ont validé l'instruction de ces 2 dossiers LEADER.

Ces opérations ne font pas l'objet d'une sélection par le Comité de Programmation.

Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 204 952,80 € de crédits LEADER.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°7 (Animation et Fonctionnement du GAL).

Point sur la coopération LEADER « St Michel »:

Le GAL poursuit l'accompagnement d'un projet de coopération destiné à fédérer les sites et territoires dédiés à Saint Michel en Europe. Le Comité de Programmation de ce jour souhaite faire le point sur ce projet.

Michel ROUSSEL, Maire d'Aiguilhe et actuel Président du Réseau Européen des Sites et Chemins de St Michel, présente un nouveau point d'étape. Il rappelle que l'objectif général de ce projet est de créer des animations et des liens entre les différents sites identifiés (France, Italie, Espagne) afin de pouvoir prétendre à nouveau au label « Itinéraire Culturel Européen » décerné par le Conseil de l'Europe.

Suite à de nombreux échanges qui ont eu lieu de mai 2017 à décembre 2018, un partenariat a été formalisé par le biais d'un accord de coopération entre GAL. Une première phase du projet réunit donc :

- Le GAL du Velay, en Auvergne-Rhône Alpes (France), où se situe le Rocher Saint Michel d'Aiguilhe
- Le GAL Escarton e Valli Valdesi, dans le Piémont (Italie), à proximité immédiate de la Sacra di San Michele
- Le GAL Terres Romanes en Pays Catalan, en Occitanie (France), où se situe l'Abbaye St Michel de Cuxa
- Le GAL ADRINOC, en Catalogne (Espagne), où se situe le Monastère Sant Miquel de Fluvia

Michel ROUSSEL évoque également les contacts pris avec la Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel-Normandie en Normandie (France) et la Mairie du Monte San Angelo, dans les Pouilles (Italie). D'autres sites et territoires représentatifs de Saint Michel en Europe se sont également manifestés.

Cet accord de coopération permettra à différents acteurs de notre territoire d'émarger sur la mesure 19.3 destinée à financer des actions de coopération. Ce partenariat transnational s'articulera autour de 3 axes :

- Valorisation des patrimoines et des territoires à travers l'itinérance

Il s'agira notamment de créer du lien entre les sites et de valoriser les patrimoines dédiés à Saint-Michel. Sur notre territoire, il s'agira d'assurer la promotion du GR 300 et d'envisager une connexion avec les autres partenaires (Velay-Piémont, Velay-Catalogne)

- Promotion de l'économie touristique des sites et de leurs territoires



L'objectif principal est de promouvoir le potentiel touristique de chacun des sites et territoires de façon croisée et coordonnée. Il s'agira de sensibiliser les prescripteurs de voyages et de définir des outils promotionnels (site internet).

- Consolider l'identité européenne autour de Saint-Michel

L'ambition est de fédérer les acteurs locaux à travers divers événements autour de la culture, de l'art et des produits locaux. Un premier événement pourrait avoir lieu sur le Velay du 3 au 6 octobre 2019. Les acteurs locaux se sont à nouveau réunis le 10 décembre 2018 à Aiguilhe afin d'affiner ce programme d'actions.

L'accord de coopération devrait être signé à Lyon, au siège du Conseil Régional, le vendredi 22 février 2019.

Le plan de financement prévisionnel des différentes opérations est rapidement présenté. Il devrait nécessiter la mobilisation de 78 400 € de fonds européens LEADER sur le Velay. Le débat s'engage également sur la mobilisation des cofinancements publics nécessaires au déblocage des fonds LEADER.

Suite aux discussions, le Comité de Programmation valide son soutien de principe à ce projet de coopération. Il décide de consacrer la somme nécessaire à ces opérations dans le cadre de l'enveloppe complémentaire notifiée et dans la limite du plan de financement prévisionnel présenté. Il mandate Laurent DUPLOMB, ou son délégataire, pour signer l'accord de coopération présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Calendrier prévisionnel 2019

Les prochaines réunions programmées par le GAL sont :

- Comité Technique : mardi 12 février 2019
- Comité de Programmation : lundi 1^{er} avril 2019
- Comité Technique : mardi 21 mai 2019
- Comité de Programmation : lundi 24 juin 2019
- Comité Technique : jeudi 29 août 2019
- Comité de Programmation : lundi 23 septembre 2019
- Comité Technique : mardi 5 novembre 2019
- Comité de Programmation : lundi 16 décembre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et clôture la séance.

Fait au Puy en Velay
Le 17 décembre 2018



Laurent DUPLOMB
Président du GAL du Velay



Voici le tableau récapitulatif des dossiers programmés :

Nom du porteur de projet	Fiche Action mobilisée	Intitulé du projet	Assiette éligible	Montant LEADER	Note de sélection /15
Syndicat Mixte du Pays du Velay	FA N°7 – Fonctionnement	Animation et Fonctionnement du GAL en 2017	127 183.00 €	101 746.40 €	Pas de sélection
Syndicat Mixte du Pays du Velay	FA N°7 – Fonctionnement	Animation et Fonctionnement du GAL en 2018	129 008.00 €	103 206.40 €	Pas de sélection

Voici le tableau récapitulatif des dossiers reprogrammés :

Nom du porteur de projet	Intitulé du projet	Assiette éligible retenue	Montant LEADER attribué	Date de CP	Assiette éligible réinstruite	Montant LEADER reprogrammé
SARL Pradelles Loisirs	Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un restaurant	24 996.91 €	7 999.01 €	03/10/2016	24 996.91 €	7 999.00 €
SCI La Daille Gargan	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie	80 242.00 €	7 837.25 €	12/12/2016	80 242.00 €	7 837.00 €
SCI ARCO	Construction d'un atelier dépôt pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie	64 602.00 €	5 996.55 €	12/12/2016	64 602.00 €	5 996.00 €
SAS Pascal COMTE	Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un commerce de fruits et légumes	14 915.50 €	4 772.00 €	12/12/2016	14 915.00 €	4 769.00 €
SARL COGIMEX - Peausserie Sabatier	Aménagement de locaux professionnels pour la modernisation d'une entreprise de travail du cuir et de peaux	74 140.71 €	20 000.00 €	14/03/2017	55 258.81 €	12 000.00 €
CIDFF	Animation et production artistique autour de l'égalité des sexes en milieu rural sur le temps périscolaire	5 245.79 €	4 196.63 €	14/03/2017	5 245.79 €	4 193.60 €
DAHLIR 43	Action d'animation visant l'inclusion sociale par la culture et le sport sur le Pays du Velay - Année 2016	56 360.66 €	29 200.00 €	14/03/2017	22 937.83 €	15 369.00 €
DAHLIR 43	Action d'animation visant l'inclusion sociale par la culture et le sport sur le Pays du Velay - Année 2017				33 422.83 €	13 832.00 €
Association Terres et Potiers d'Auvergne	Création d'une animation événementielle autour des métiers d'art et du volcanisme : 1ère édition de la Nuit des Arts du Feu	21 060.62 €	10 218.49 €	14/03/2017	21 060.62 €	10 218.48 €
Association Trib'Alt	Les Jardins du Fleuve - Coopération pour une itinérance culturelle et artistique le long du Fleuve Loire	14 131.81 €	9 359.91 €	14/03/2017	14 131.81 €	9 359.80 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de AIGUILHE 1	15 498.86 €	3 099.77 €	14/03/2017	15 330.41 €	3 697.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de AIGUILHE 2	67 010.69 €	13 402.13 €	14/03/2017	56 992.75 €	13 754.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de BAINS	11 343.58 €	2 268.71 €	14/03/2017	10 836.60 €	2 613.00 €



Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de BELLEVUE-LA-MONTAGNE	26 064.08 €	5 212.81 €	14/03/2017	23 591.18 €	5 757.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de BLAVOZY	58 052.27 €	11 610.45 €	14/03/2017	47 063.42 €	11 377.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de BORNE	41 719.83 €	8 343.96 €	14/03/2017	38 096.57 €	9 198.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de LE BRIGNON	29 354.48 €	5 870.89 €	14/03/2017	25 127.77 €	6 069.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de BRIVES-CHARENSAC 1	18 256.45 €	3 651.29 €	14/03/2017	16 328.28 €	3 449.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de BRIVES-CHARENSAC 2	69 421.79 €	13 884.36 €	14/03/2017	59 036.19 €	14 245.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de BRIVES-CHARENSAC 3	42 259.78 €	2 464.35 €	14/03/2017	42 196.53 €	4 085.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de CAYRES 1	9 913.10 €	2 000.00 €	14/03/2017	8 556.69 €	2 073.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de CAYRES 2	16 679.64 €	3 318.54 €	14/03/2017	15 614.99 €	3 766.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de CEYSSAC-LA-ROCHE	14 615.13 €	2 923.00 €	14/03/2017	13 311.31 €	3 213.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de CHADRAC	112 552.94 €	20 000.00 €	14/03/2017	112 972.38 €	27 185.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de CHADRON	32 174.10 €	6 434.82 €	14/03/2017	28 879.09 €	6 971.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de CHASPINHAC	9 129.64 €	2 000.00 €	14/03/2017	8 130.83 €	2 000.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de COUBON 1	15 279.98 €	3 055.99 €	14/03/2017	13 407.91 €	3 234.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de COUBON 2	23 336.66 €	4 667.33 €	14/03/2017	19 498.13 €	4 704.00 €

Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de CRAPONNE SUR ARZON 1	32 328.01 €	6 465.60 €	14/03/2017	29 963.12 €	7 229.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de CRAPONNE SUR ARZON 2	36 987.85 €	7 397.57 €	14/03/2017	32 552.43 €	7 850.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de CUSSAC / LOIRE	10 444.41 €	2 088.88 €	14/03/2017	8 968.90 €	2 170.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de ESPALY SAINT MARCEL	66 584.67 €	13 316.93 €	14/03/2017	57 678.64 €	13 920.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de LES ESTABLES 1	14 737.98 €	2 947.59 €	14/03/2017	13 678.52 €	3 299.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de LES ESTABLES 2	13 619.51 €	2 723.90 €	14/03/2017	10 896.08 €	2 628.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de FAY SUR LIGNON	10 515.03 €	2 103.00 €	14/03/2017	10 062.37 €	2 426.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de FREYCENET LA CUCHE	11 519.33 €	2 303.86 €	14/03/2017	9 673.12 €	2 334.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de LAFARRE 1	10 918.78 €	2 183.76 €	14/03/2017	12 308.51 €	3 427.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de LAFARRE 2	17 919.29 €	3 583.85 €	14/03/2017	17 506.30 €	4 224.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de LAUSSONNE	35 322.86 €	7 064.57 €	14/03/2017	30 930.13 €	7 461.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de LAVOÛTE-SUR-LOIRE	13 852.00 €	2 770.40 €	14/03/2017	16 505.83 €	4 860.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de LISSAC	62 627.83 €	12 525.56 €	14/03/2017	67 983.62 €	18 167.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de MALREVERS	14 471.08 €	2 894.21 €	14/03/2017	12 238.10 €	2 951.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de LE MONASTIER SUR GAZEILLE	42 408.64 €	8 481.72 €	14/03/2017	47 786.40 €	13 304.00 €

Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de MONLET	50 316.24 €	10 063.24 €	14/03/2017	49 675.67 €	11 983.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de LE MONTEIL	11 433.07 €	2 286.61 €	14/03/2017	13 647.07 €	4 023.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de MONTUSCLAT	35 108.36 €	7 021.67 €	14/03/2017	31 019.54 €	7 297.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de POLIGNAC 1	13 862.27 €	2 772.45 €	14/03/2017	30 952.59 €	7 464.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de POLIGNAC 2	31 647.64 €	6 329.52 €	14/03/2017	11 414.44 €	2 753.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de PRESAILLES	5 246.35 €	2 000.00 €	14/03/2017	4 490.65 €	2 000.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de QUEYRIERES	11 308.63 €	2 261.72 €	14/03/2017	10 360.03 €	2 499.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de ROCHE EN REGNIER	99 653.84 €	19 930.77 €	14/03/2017	86 760.30 €	18 320.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de ROSIERES	10 121.60 €	2 024.32 €	14/03/2017	15 542.09 €	3 281.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de ST CHRISTOPHE / DOLAIZON 1	17 576.21 €	3 515.24 €	14/03/2017	15 856.42 €	3 825.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de ST CHRISTOPHE / DOLAIZON 2	13 617.15 €	2 723.43 €	14/03/2017	13 370.44 €	3 224.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT ETIENNE LARDEYROL	48 063.23 €	9 612.64 €	14/03/2017	43 982.10 €	10 619.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT GERMAIN LAPRADE 1	48 250.38 €	9 650.07 €	14/03/2017	33 904.85 €	8 181.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT GERMAIN LAPRADE 2	67 960.13 €	10 349.93 €	14/03/2017	57 164.96 €	10 798.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT HAON 1	41 445.15 €	8 289.03 €	14/03/2017	38 193.75 €	9 220.00 €

Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT HAON 2	71 327.36 €	11 710.97 €	14/03/2017	64 407.14 €	11 935.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT JULIEN CHAPTEUIL 1	33 412.12 €	6 682.42 €	14/03/2017	25 032.20 €	6 038.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT JULIEN CHAPTEUIL 2	16 379.48 €	3 275.89 €	14/03/2017	14 465.55 €	3 488.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT MARTIN DE FUGERES	65 265.24 €	13 053.05 €	14/03/2017	58 415.38 €	14 110.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT PAULIEN	50 581.90 €	10 116.38 €	14/03/2017	44 709.53 €	10 784.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT PIERRE DU CHAMP 1	11 585.89 €	2 317.18 €	14/03/2017	10 299.77 €	2 177.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT PIERRE DU CHAMP 2	11 908.29 €	2 381.65 €	14/03/2017	9 798.76 €	2 366.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT PIERRE EYNAC 1	11 356.74 €	2 271.34 €	14/03/2017	9 698.61 €	2 339.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT PIERRE EYNAC 2	10 625.56 €	2 125.11 €	14/03/2017	10 541.17 €	2 542.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SAINT VIDAL	93 557.84 €	18 711.57 €	14/03/2017	78 082.25 €	18 836.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SALETTES	22 429.54 €	4 485.90 €	14/03/2017	20 979.32 €	5 066.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de SOLIGNAC SUR LOIRE	30 330.15 €	6 066.03 €	14/03/2017	27 643.10 €	6 675.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de VALS PRES LE PUY	94 568.30 €	18 913.66 €	14/03/2017	89 484.19 €	21 580.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de VERNASSAL 1	24 450.80 €	4 890.16 €	14/03/2017	21 621.49 €	5 221.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de VERNASSAL 2	14 060.06 €	2 812.01 €	14/03/2017	12 349.98 €	2 981.00 €

Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de VERNASSAL 3	17 253.75 €	3 450.75 €	14/03/2017	16 097.80 €	3 886.00 €
Syndicat Départemental d'Energies	Optimisation de l'éclairage public dans un objectif de transition écologique et énergétique sur la commune de VOREY/ARZON	32 718.68 €	6 543.73 €	14/03/2017	29 992.64 €	6 343.00 €
EIRL Frédéric DESSIMOND	Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise maçonnerie et de restauration du patrimoine	10 465.52 €	3 348.00 €	26/09/2017	10 465.52 €	3 344.00 €

Fait au Puy en Velay
Le 17 décembre 2018



Laurent DUPLOMB
Président du GAL du Velay

